

INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES  
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS  
**COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'HERES**  
ZONAGE REGLEMENTAIRE DU PPR INONDATION ISERE AMONT

Avertissement : seuls les plans de zonage papier  
des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Légende :

<p>Niveau de contraintes *</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Zones d'interdiction</li> <li> Champs d'inondation contrôlée</li> <li> Zones de contraintes particulières</li> <li> Zones de contraintes moyennes</li> <li> Zones de contraintes faibles</li> <li> Zones de contraintes faibles (cruie historique et remontées de nappe)</li> </ul>		<p>Nature du risque **</p> <p>I, I1, I2, I3 Crues de l'Isère</p>
<p>Localisation du risque ***</p> <p>a : espaces agricoles</p> <p>s : champs d'inondation contrôlée</p> <p>u : zones urbaines ou d'activités existantes et futures</p> <p>n : espaces naturels</p>		
<p>  Périmètre de la crue historique   Limites communales   Parcelles cadastrales   Bati         </p>		<p>  Brèches   Ouvrages hydrauliques  <p style="font-size: small;">Occupation des sols par photogrammétrie (AD Isère Drac Romanche - 1999 à 2001)</p> </p>

Réalisation : DDE 38/SPR - OCTOBRE 2007

Edition : DDE 38/SPR - OCTOBRE 2007

ECHELLE : 1/25 000

